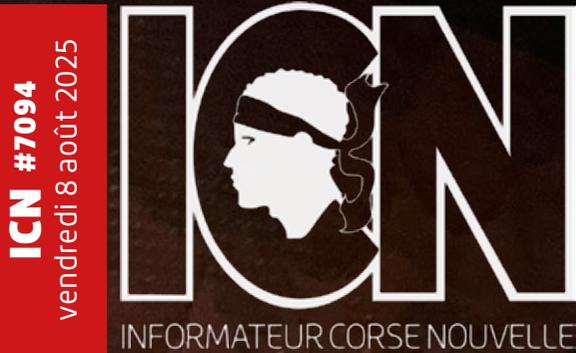


HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



ICN #7094
vendredi 8 août 2025

SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS



Napoléon IV

Le prince corse oublié

P4 À 6

- OPINIONS P2**
- EN BREF P13**
- AGENDA P14**
- POLITIQUE P15**
- ANNONCES LÉGALES P7**

Photo Christophe Giudicelli



1,75€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

À vendre : île vue mer

À l'occasion de la présentation du processus de révision du Padduc, lors de la session de juillet à l'Assemblée de Corse, Julien Paolini, président de l'AUE* alertait : au cours de la dernière décennie, quelque 50 000 logements sont sortis de terre sur l'île, dont au moins la moitié sont des résidences secondaires, voire des meublés de tourisme. Ce phénomène a eu pour effet de raréfier le nombre de biens sur le marché et faire bondir les prix, excluant de facto la majorité des Corses de l'accès au logement et a fortiori à la propriété dans de nombreux secteurs. Est-ce à dire que le territoire est aujourd'hui réservé aux riches investisseurs ? Pas encore ! Des territoires peuplés d'irréductibles paesani résistent encore et toujours à l'envahisseur. Mais pour combien de temps ? Le littoral étant désormais devenu également inaccessible à certains nantis, le rural commence à attirer l'œil. Dans des villages jusqu'ici préservés, les annonces immobilières sont désormais scrutées à la loupe. Et certains sites Internet nationaux spécialisés n'hésitent pas à faire des articles « bons plans » pour dénicher « une maison de village avec vue », dernier graal accessible avant que l'île ne devienne une réserve de milliardaires. Un glissement vers l'intérieur qui contribue à renforcer le sentiment de dépossession et d'injustice. « Cette spéculation c'est le terreau de la colère d'un peuple », avertissait Julien Paolini. Désormais, les atermoiements ne suffisent plus. Le cadre juridique interdit encore toute formalisation d'un statut de résident ? Qu'à cela ne tienne, certaines communes n'hésitent plus à employer l'arsenal juridique existant pour trouver la parade. Bonifacio a ainsi récemment pris appui sur la loi Le Meur pour réserver les nouvelles constructions aux résidents et le maire de Moncale a réussi à vendre des terrains à prix cassés aux habitants à l'année. Des exemples qui démontrent que des outils existent, mais que ce qui fait défaut c'est parfois la volonté de se battre pour les appliquer. Or il y a urgence, car à mesure que le marché s'emballe, l'idée s'installe que les Corses sont condamnés à devenir étrangers chez eux, simples spectateurs d'une terre qu'on leur dérobe à coups de permis de construire et de profits. ■ **Manon PERELLI**

*Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie.

KAMPÀ



À LA UNE**NAPOLÉON IV****LE PRINCE CORSE OUBLIÉ****P4 À 6****EN BREF ET EN CHIFFRES****P13****AGENDA****P14****CHRONIQUE INQUIÈTE****P15****ANNONCES LÉGALES****P7****ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE****DIRECTION RÉDACTION**

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: **Paul Aurelli**Directeur délégué: **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.comChef d'édition: **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr1^{er} secrétaire de rédaction: **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica**BUREAU DE BASTIA**114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA
Secrétariat: **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 97 • al-informateurcorse@orange.fr**ABONNEMENTS****Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**au capital social de 150 000 €
114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés: PA, JFA.CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009
Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia**À MODU NOSTRU****A questula**

Ugovernu conta d'attaccassi à quilli chì riescini à scrucunà a securità suciali, incù un prughjettu di leghji aspittatu da quì à u vaghjimu. U scopu hè di circa à fà 13 miliardi d'auri d'ecunumii. Ma u pianu di a ministra di u Travagliu è di a Saluta, Catherine Vautrin, ùn racogli micca un accunsentu tamantu inde i mondi pulitichi è medicali. À mezu à i misuri prisintati: caccià soldi da u contu in banca di quillu culpevuli di una frauda, geolucalizà i trasporti sanitari par ùn avè fatturi troppu saliti, o ancu migliurà u fattu di riguarà l'allucazioni pà i disimpiegati. U governu voli dinò chì l'assicurazione disimpiegu sighi virsata solu nant'à un contu bancariu in Francia o inde l'Unioni aurupea. Tutti st'annunzii ùn sò mancu appena piaciuti à a manca, chì parla di un'uparazioni di cumunicazioni maiò da a parti di u governu. Si cercaria quì à fà diversioni nant'à parsoni inde l'illegalità, à u mumentu induv'ellu s'appronta à piglià soldi à tutti i Francesi inde u bughjettu à colpi di crescit di i franchizii medicali, epp'odi pristazioni suciali è di pinsioni di ritirati chì ùn movini più. Inde a famiglia cumunista, s'aghjusta dinò ch'ellu si cerca ancu à fà sminticà à u populu chì a frauda suciali hè soprattutto a colpa di l'intrapresi. Sicondu un raportu di l'Altu cunsigliu di u finanziamentu di a prutezzioni suciali publicatu annu, più di a mità di a frauda suciali saria bè u fattu di l'intrapresi è di i travagliadori indipendenti, cù guasgi 7 miliardi d'auri di cutizzazioni chì sò svaniti par via di u travagliu à l'appiattu. Pà contu soiu, u sindicatu di i medichi generalisti criticheghja frà altru a dumanda di a ministra di fà piantà l'eccessi di prescrizioni d'arresti di travagliu. S'avanza u sciffru di 50 % di l'arresti malatii longhi, chì ùn sariani micca ghjustificati d'appressu à a ministra Catherine Vautrin. Dati chì sariani cumplittamenti falsi, à senta i duttori, è chì rilevani piuttosto di a peghju cumunicazioni pulitica chì sighi. Pà luttà veramenti contr'à a frauda, ci vularia à falla contr'à tutti i so formi, cumincendu pà a frauda fiscali chì raprisenta trà 60 è 80 miliardi d'auri. Podassi chì l'esecutivu ci hà pinsatu dinò inde u so prughjettu di leghji, ùn si sà mai... ■ **Santu CASANOVA**

Napoléon IV **Le prince corse oublié**

Figure méconnue de l'histoire impériale, Louis-Napoléon Bonaparte, dit Napoléon IV, ressurgit de l'oubli grâce à une exposition temporaire au musée de Bastia.

Seul héritier de Napoléon III, mort à 23 ans en Afrique du Sud, le « prince corse oublié » retrouve ici son histoire, entre mémoire familiale, exil en Angleterre, destin brisé et mythe bonapartiste.

Un parcours immersif à découvrir jusqu'au 20 décembre.





*L'histoire contée est bien celle
« d'un héros romantique »
affirme Sylvain Gregori*

C'est dans la courte vie de Louis-Napoléon Bonaparte que nous plonge, jusqu'au 20 décembre prochain, la nouvelle exposition temporaire du musée de Bastia. Fils unique de l'empereur Napoléon III et de l'impératrice Eugénie, il voit le jour en 1856 à Paris. Préparé et éduqué depuis sa naissance pour reprendre les rôles de l'Empire, il ne montera pourtant jamais sur le trône. Il sera tué en juin 1879 en Afrique du Sud, à l'âge de 23 ans, lors d'une escarmouche entre une patrouille de l'armée britannique, dans laquelle il avait demandé à être incorporé, et des guerriers zoulous.

Quelque peu oublié par l'histoire et effacé par la Troisième République, c'est avec Napoléon IV que s'éteignent les rêves de grandeur et de retour de la dynastie corse des Bonaparte. « C'est un personnage que nous connaissons assez mal. L'idée est venue de Christian Antonini, un collectionneur ajaccien, qui nous a mis à disposition les pièces de sa collection, en nous poussant à faire cette exposition. En travaillant sur l'histoire du personnage et sur la façon dont il a été un héros oublié, cela nous a permis, en ce 300^e anniversaire de la naissance de Pasquale Paoli, de montrer également comment on fabrique un héros, et comment celui-ci peut perdurer, ou non, à l'image de l'itinéraire du prince impérial », raconte Sylvain Gregori, le conservateur du musée.

Le visiteur se verra plongé dans le faste, le velours et la musique du Second Empire, transporté dans l'Angleterre du XIX^e siècle puis vers le royaume zoulou, jusqu'à la crypte de l'abbaye Saint-Michel de Farnborough où repose, en compagnie de ses parents, celui qui aurait pu devenir empereur des Français, si le destin n'en avait pas décidé autrement. Car l'histoire contée est bien celle « d'un héros romantique », poursuit Sylvain Gregori.

Par centaines, 437 objets au total, gravures, tableaux, sculptures ou encore mobilier ravivent la mémoire de Napoléon IV, pourtant très populaire de son vivant. La scénographie est d'autant plus immersive que l'intelligence artificielle a permis d'animer certaines des gravures exposées.

La première salle de l'exposition est consacrée à sa place au sein de l'Empire et de la famille impériale. « Il participe à de nombreuses cérémonies officielles, comme l'inauguration

de l'Exposition universelle de 1867. On le retrouve aussi lors de représentations diplomatiques, et il va également avoir une vocation militaire. Napoléon IV fait l'objet d'une véritable propagande. »

Le visiteur pourra alors observer des coupures de presse de l'époque, une sculpture grandeur du prince impérial en compagnie de son chien Nemo, œuvre de Jean-Baptiste Carpeaux, ou encore contempler un portrait monumental le mettant en scène. Si son grand-oncle, Napoléon I^{er}, a permis à la famille Bonaparte de quitter Ajaccio pour accéder à une destinée internationale, les liens entre Napoléon IV et la Corse ne sont pas absents de l'exposition. Il n'effectuera cela dit qu'un seul voyage sur l'île, en 1869 : « Pour le centenaire de la naissance de Napoléon I^{er}. Il va se rendre à la maison Bonaparte. Le buste du Prince impérial y sera installé. Il se rendra à Bastia pour la pose de la première pierre de l'hôpital Impératrice Eugénie, et sera fait prier à vie de la confrérie Saint-Roch. Au Casone, il dira au service d'ordre : "Laissez-les faire, ce sont tous des parents." », explique le conservateur du musée, en rappelant l'aura dont il jouissait auprès de la population insulaire. « On s'est aperçu, en montant l'expo, que dans





Photo Christophe Giudicelli

«En France, il devient un martyr pour le parti bonapartiste. Cela marque le début de la fin de ce parti, qui ne survivra plus qu'en Corse.»

de nombreuses familles notables, il y avait des références à ce personnage. On a retrouvé des coupures de presse.» Une corsité et une corsitude mises en avant par l'exposition, tout comme l'importance des origines corse pour la famille impériale: «On voit qu'il a baigné dans l'environnement des Bonaparte. Il avait des relations privilégiées, parfois complexes, avec le prince Jérôme. Son entourage corse: Jacques-Pierre Abbattucci, garde des Sceaux, l'abbé Versini, qui s'occupe de son éducation, Étienne Conti également. Félix Bacciocchi, grand chambellan, Vincent Benedetti, qui assistera aux funérailles du prince impérial. Il y a un lien affectif et intellectuel. Son précepteur va lui écrire une histoire de France où il est question de la Corse, de Napoléon, mais aussi de Pasquale Paoli.» Avec Napoléon IV, c'est donc aussi l'histoire d'une Corse influente, de ces insulaires œuvrant au cœur ou à la tête de ce qui fut l'un des empires les plus puissants du monde qui est retracée.

Lorsque l'Empire tombe le 4 septembre 1870, Louis-Napoléon Bonaparte connaîtra l'exil en Angleterre... et surtout l'ennui. L'exposition revient longuement sur cette période de sa vie, toujours en lien avec la Corse. «Il s'exile en Angleterre, mais joue un rôle symbolique pour le parti bonapartiste, opposé à la Troisième République. Pour les bonapartistes corses, il reste le prétendant au trône impérial. En Corse, il orchestre les élections en choisissant les candidats.» Âgé d'à peine plus de 20 ans, ce prince se rêve en homme d'action: «À partir de 1873, c'est l'émancipation. Il est dans une dynamique de confrontation entre l'Empire et la République. Des Corses lui rendent visite en Angleterre. Sur les traces de son grand-oncle, prisonnier de l'image du stratège, il veut s'en extraire. Il dit: "Ceux qui ne veulent pas risquer leur tête ne méritent

pas que l'on y pose une couronne." Il veut prouver sa bravoure, notamment dans une campagne coloniale. Il sortira officier de l'Académie militaire royale de Woolwich, dans l'artillerie.», poursuit Sylvain Gregori. Le parcours de l'exposition temporaire quitte alors les salons dorés pour nous plonger en Afrique, au cœur du royaume zoulou et des guerres coloniales de l'Empire britannique. Sur la grande scène géopolitique internationale, il joue le rôle d'un officier anglais, rôle qu'il tiendra jusqu'à sa mort: «Il meurt de 17 coups de lance, en faisant face

Sur la grande scène géopolitique internationale, il joue le rôle d'un officier anglais, rôle qu'il tiendra jusqu'à sa mort

aux Zoulous. Pour eux, il ne s'agissait que d'un soldat anglais. Mais il devient un véritable héros en Angleterre. En France, il devient un martyr pour le parti bonapartiste. Cela marque le début de la fin de ce parti, qui ne survivra plus qu'en Corse.» Le conservateur désigne, dans une vitrine, trois sagaies retrouvées à proximité du corps de Napoléon IV. La dynastie des Bonaparte prend fin le 1^{er} juin 1879. Le visiteur est invité à rejoindre une pièce voûtée et noire, dans laquelle trône le buste en marbre blanc du prince impérial. Il peut y lire son testament comme on lirait la dernière page de l'histoire d'un homme que l'Histoire a effacé en quelques années, rappelant que tous les princes et empereurs ne sont pas immortels face à l'éternité: «À sa mort, sa mère, l'impératrice Eugénie, a porté la mémoire de son fils. Il est mort jeune, il n'a pas pu avoir la longévité d'action de son père ou de son grand-oncle, qui l'ont complètement éclipsé. La Troisième République a gommé l'héritage bonapartiste en France, alors qu'il était extrêmement populaire», conclut le conservateur du musée de Bastia. ■ **Christophe GIUDICELLI**

**CREATION
SOCIETE**

N° 01

**POELES ISOLATION
INSERTS ET CHEMINEES**

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : Rue Vincentellu d'Istria
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 25 juillet 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : POELES ISOLATION INSERTS ET CHEMINEES
Enseigne : PIIC

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée. **Siège social :** Rue Vincentellu d'Istria - 20137 Porto-Vecchio, **Objet social :** Pour des édifices publics ou privés à usage individuels ou collectifs :

Toutes activités de fumisterie, notamment la conception, l'installation, l'entretien, le ramonage et la réparation de conduits de cheminées, de poêles, d'inserts et tous systèmes d'évacuation des fumées pour les particuliers et les professionnels. Toutes études installations de moyens de chauffage fonctionnant avec des énergies ou carburants renouvelables ou par tous autres moyens. Tous travaux d'isolation qu'ils soient intérieurs ou extérieurs, incluant l'isolation thermique, phonique et hydrique des bâtiments, par l'utilisation de tous matériaux et techniques appropriés. Tous travaux de maçonnerie générale, y compris la construction, la rénovation, l'agrandissement, la démolition, la pose de tous types de revêtements et l'aménagement paysager. Ainsi que toutes activités connexes pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités citées ci-dessus. L'acquisition, la gestion et l'exploitation, en location-gérance ou autrement, de tous fonds de commerce ou entreprises ayant une activité similaire ou connexe. La prise de participation, directe ou indirecte, dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet similaire, connexe ou complémentaire, par voie d'apport, de souscription, d'achat de titres, de fusion ou autrement. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. **Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 10.000 Euros.
Président : Monsieur MICHON Jean-Baptiste, demeurant A Trinita Lot 1 - Route de Cala Rossa - 20137 Porto-Vecchio, assure la présidence.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Le Président,

N° 02

M.A CONCEPT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social :
3, Che Chjassu Di U Vignacciu
20239 Murato

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Murato du 28/07/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : M.A CONCEPT
Siège : 3, Che Chjassu Di U Vignacciu, 20239 Murato

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 500 euros

Objet : Agence immobilière : Achat, vente, location de biens immobiliers.
- Transaction immobilière pour le compte de clients.

- Organisation et suivi de travaux de rénovation ou de construction.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Aurore Atienza, demeurant 24, Caminu Susinacci, 2022 Brando.

Directeur Général : Monsieur Matthis Giusti-Muselli, demeurant Che Chjassu di u Vignacciu, 20239 Murato.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Bastia, du 1er août 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Objet : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- Achat, vente de métaux précieux, numismatique ;

- Vente de différents articles sur différents supports ;

- Activité de change manuel ;

- La location de coffres-forts automatisés aux particuliers et professionnels.

Ainsi que toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à l'objet social ;

Dénomination :

CAP OR NUMISMATIQUE NORD

Siège social : 6, avenue Maréchal Sebastiani, 20200 Bastia

Capital : 38.000 € d'apport en numéraire.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix.

Cession des actions : La cession de titres de capital et valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Monsieur Franck MARCHAND, né le 23 mai 1982 à Migennes (89), demeurant Route de la Cathédrale, 20217 Saint-Florent.

Pour avis.

N° 04

DOCTEUR LODOVIGHI

MARC ANTOINE

Société d'Exercice Libérale
Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
Au capital de 200.000 €
Villa San Ornello, LD Rasigani
20290 Borgo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 juillet 2025, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :
DOCTEUR LODOVIGHI MARC ANTOINE

Capital Social : 200.000 euros

Siège Social : Villa San Ornello, LD Rasigani, 20290 Borgo

Forme : SELARL

Durée : 99 ans

Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession de médecin.

Gérant : Docteur LODOVIGHI Marc Antoine. Né le 25 janvier 1983 à Casalabriva, demeurant : 66, Strada Bordimare, 20200 Santa Maria di Lota, de nationalité Française,

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 juillet 2025, établi à BASTIA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : CN PEINTURE

Nom Commercial : ZCP

Siège social : Chemin de PASTORECCIA, Zone Industrielle ERBAJOLO à BASTIA [20600]

Objet : La société a pour objet l'exploitation, directe ou indirecte sous quelque forme que ce soit en France ou à l'étranger, de la vente de peinture pour véhicules automobiles et poids lourds ainsi que pour l'industrie et les matériels nautiques ;

La vente de tous produits pour la para peinture ;

La vente de pièces de carrosserie et de pare-brise ;

La vente de produits pétroliers, de produits chimiques et leurs dérivés ;

La vente de matériels pour garage automobile.

Durée : 99 ans.

Capital : 2000 euros.

Gérance : Monsieur CARDI Jean-François, demeurant Villa n°42, Lotissement U Stagnu à Borgo [20290].

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 06

CASA DI CORTE

AVIS DE CONSTITUTION

En date du 23 juin 2025, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Objet social : L'acquisition, la gestion, l'administration, la location meublée de tous biens immobiliers,

Capital social : 1000 €

Siège social : Rue du Presbytère, Chez Famille GAST CORTEGGIANI, 20245 Galeria

Durée : 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de Bastia

Gérance : Cogérant GAST Stéphanie demeurant Fonds Sable Blanc, 97231 LE ROBERT Cogérant, GAST Patrick demeurant 4, Montée des Palmiers, Pointe Savane, 97231 LE ROBERT Cogérant, GAST Geneviève, demeurant 4, Montée des Palmiers, Pointe Savane, 97231 LE ROBERT Cogérant, GAST Géraldine demeurant 46, Rue Victor HUGO, 93500 PANTIN.

N° 07

S.A IMMO

Société Civile au capital de 1000 euros
Siège social : 165, Via Sambucucciu
20232 Oletta

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Oletta du 18/07/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile
Dénomination sociale : S.A IMMO

Siège social : 165, Via Sambucucciu, 20232 Oletta

Objet social : L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;

- Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Cédric Caprioli

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 08

BEFEC

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

4, Bis Boulevard Sylvestre Marcaggi

20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 5 août 2025 à Ajaccio [20000], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions simplifiée
Dénomination : BEFEC

Siège : 4, Bis Boulevard Sylvestre Marcaggi, 20000 Ajaccio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Exercice de la profession d'expert-comptable

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont libres

Président : Monsieur Florent, Paul, Joseph BENEILLI demeurant à Avenue du Président Kennedy, Résidence Bellevue, Bâtiment C2, 20090 Ajaccio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio 20000.

Pour avis, Le Président.



SCI CLG IMMO

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 28 juillet 2025, il a été formé une Société Civile Immobilière (SCI), régie notamment par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code civil et du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978.

Objet : L'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux-mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement, et généralement, toutes activités se rattachant à cet objet.

Siège social : Lieu-dit U Pinu, Route de Vico, Sagone, 20118 Vico.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1.000€, divisé en 1.000 parts sociales de 1€ chacune.

Gérant : Madame Floriane, Stéphanie DE BERMOND DE VACHERES, domiciliée à route de Vico, 20118 VICO.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Associés tenus indéfiniment des dettes sociales : Madame Floriane, Stéphanie DE BERMOND DE VACHERES, domiciliée à route de Vico, 20118 VICO.

La SAS CLG INVESTISSEMENT R.C.S d'Ajaccio n°815186473, dont le siège social est situé route de Vico, Vico, 20118 COGGIA.

Monsieur François-Xavier, Antoine GAFORY, domicilié à rue du Pont, 20160 VICO.

Cession des parts sociales : Toute cession de parts à un tiers à la Société est soumise à l'agrément de la Société. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire. Toutefois, interviennent librement les opérations entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé.

MODIFICATION
SIEGE SOCIAL

N° 10

LUCLEC

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7600 euros

Siège social :

Route du Pont de la Vanna

20117 Eccica-Suarella

450 168 513 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 25/07/2025, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du Route du Pont de la Vanna, 20117 ECCICA-SUARELLA au Lieu-dit San Giovanni, Piscia Rossa, 20167 APPIETTO à compter du 30/07/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 11

AVIS

Le Président et associé unique de la SAS MANO, SAS au capital de 300 € dont le siège social est sis 12, Boulevard Wilson, 20260 CALVI et immatriculé au RCS de Bastia sous le n°829.516.509. a pris la décision lors de l'AGO du 05 mai 2025 de transférer le siège social au 2, Boulevard Wilson, 20260 Calvi. L'article 4 des statuts a été mis à jour.

ACTEO

Société d'Avocats

SIZAIRE GAUTHIER GRIZET

Rue Gustave Eiffel - 17140 Lagord

« SENINU »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 Euros

Siège social : Ajaccio [20090]

17, rue du Dr Del Pellegrino

900 916 297 RCS Ajaccio

Par décision de l'associé unique à caractère extraordinaire du 29/07/2025, le siège social anciennement fixé à AJACCIO [20090], 17, rue du Dr Del Pellegrino, a été transféré à SERREIRA [20147] à compter du 29/07/2025.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, la gérance.

N° 13

SCI CHJARANTANA

SCI au capital de 100 €

Ogliastrello - [20114] Figari

949 092 373 RCS Ajaccio

Par délibération du 22/07/2025, les associés ont décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège à BASTIA [20200], Route Inférieure de Cardo, Villa Lorenzi, dans le ressort du tribunal de Commerce de BASTIA. En outre la société présente les caractéristiques suivantes : **OBJET :** Acquisition de biens immobiliers, administration et vente desdits biens - **DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS, soit jusqu'au 02/03/2122 - **GERANCE :** Mme AZARA-MARIANI Stella, demeurant à Route Inférieure de Cardo, Villa Lorenzi à [20200] BASTIA. Radiation RCS AJACCIO et ré-immatriculation RCS BASTIA.

MODIFICATIONS
STATUTAIRES

N° 14

SAS BOWLING
DE LA PLAINE

SASU au capital de 2000 €

Siège social : Ventiseri

Lot Zone Artisanale Ventiseri

20240 Ventiseri

828 328 237 RCS Bastia

Par décision de l'associée unique du 04/08/2025, il a été décidé de la nomination de Monsieur Patrice GULLI demeurant LD PIELZA, 20240 SOLARO en qualité de Président en remplacement de Monsieur Régis GULLI, à compter du 05/08/2025. Modification au RCS de Bastia.

N° 15

FC DISTRIBUTION

SARL au capital de 1 €

Siège social :

40, Lotissement Castellaccio

20220 Monticello

824 510 341 RCS de Bastia

Le 16/07/2025, l'AGE a validé la cession avec départ de Laurent CESARI en date du 16/07/2025 à Jean-Baptiste FLORI de la totalité des parts sociales lui appartenant. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Modification au RCS de Bastia.

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18/07/2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la SASU « HORIZON », au capital de 10.000€, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 490 149 358, de «Résidence ASSULANATA, route de PERO, 20130 CARGESE» à «Lieu-dit A RENASCA, chemin d'Acqualonga, Mezzavia, 20167 AJACCIO» et de modifier l'objet social pour y ajouter de nouvelles activités.

Les modifications résultant de l'avis antérieurement publié de la décision ci-dessus sont les suivantes :

* Transfert du siège social :

* Ancienne mention :

Le siège social est fixé Résidence ASSULANATA, route de PERO, 20130 CARGESE.

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé Lieu-dit A RENASCA, chemin d'Acqualonga, Mezzavia, 20167 AJACCIO.

* Objet Social :

La société a pour objet :

- L'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers, mobiliers, créances et placements tels que les valeurs mobilières, les titres, les droits sociaux, les contrats de capitalisations et autres produits financier portant intérêt ;

- L'activité de marchand de biens, de promotion immobilière, de construction en vue de la vente en totalité ou par fraction d'un ensemble immobilier, l'acquisition sous toutes ses formes de droits à construire de biens et droits immobiliers,

- L'activité de lotisseur et aménageur, - Toutes opérations commerciales immobilières, d'achat en vue de revente ou de location de tous biens mobiliers ou immobiliers,

- L'emprunt, le cautionnement simple ou hypothécaire nécessaire à la réalisation de l'objet social,

- La réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises,

- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe,

- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à toute autre objet similaire ou connexe.

Pour avis, Le Président.

N° 17

D.A.T

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 12.700 euros

Siège social : Rond-Point de la Trinité

RT10, 20137 Porto-Vecchio

822 679 601 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 29 juillet 2025, il résulte que les mandats de la société COREVAL - COMPAGNIE DE REVISION VALORISATION ET D'AUDIT LEGAL, Commissaire aux Comptes Titulaire, et de Monsieur Lionel BERETTA, Commissaire aux Comptes Suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis, Le Président.

FIUMICELLU

Société à Responsabilité Limitée

Transformée

En Société par Actions Simplifiée

Au capital de 6000 euros

Siège social : Camping Mulinacciu

20137 Lecci-808786800 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 5 août 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 6000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Madame Caroline GERSPACH, gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :

Monsieur Stéphane TOSCANO, demeurant MULINACCIU - 20137 LECCI.

DIRECTEUR GÉNÉRAL :

Monsieur Rémi TOSCANO, demeurant MULINACCIU - 20137 LECCI.

Pour avis, Le Président.

N° 19

DE MORTELLA

EARL au capital de 8000 €

Siège social : Che des Vergers

Alzitone, 20240 Ghisonaccia

493 218 374 RCS Bastia

Par décision de l'Assemblée générale du 30/06/2025, il a été décidé de changer la dénomination sociale qui devient DE MORTELLA SAN PETRONE, à compter du 30/06/2025.

Modification au RCS de Bastia.

MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL

N° 20

A RIVIERA CLASSIC

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 €

360, Strada Di A Purreta, 20137 Lecci

930 746 920 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Selon DAU en date du 29/07/2025, le capital social a été augmenté d'un montant de 490.000 € par émission de 24.500 actions nouvelles de numéraire, et porté de 10.000 € à 500.000 €. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

BARON INTERNATIONAL PROPERTIES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Porté à 900 euros
Siège social : Quartier Livisani
20135 Conca
852 753 128 RCS Ajaccio

Il résulte du procès-verbal des décisions des Associés en date du 30 novembre 2023,
- que le capital social a été réduit de 100 euros par voie de remboursement d'une somme de 680 euros par action et a été ramené de 1000 euros à 900 euros. Cette réduction de capital a été réalisée au moyen de la réduction du nombre des actions.

Le président a constaté en date du 23 juillet 2025 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à mille euros (1000 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à neuf cents euros (900 euros).

Pour avis, La Présidente.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 22

CASEX

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500.000 euros
Siège Social : Rue Simon Castelli
20137 Porto-Vecchio
920 791 571 RCS Ajaccio

Aux termes de décisions en date du 7 juillet 2025, l'associée unique a augmenté le capital social de la société par apports en numéraire.

CAPITAL SOCIAL :

Ancien montant : 500.000 €

Nouveau montant : 2.000.000 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 23

CABINET ROMAIN VINCENTI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3.000 euros
Résidence Bagatelle, Rue Juge Falcone
20200 Bastia-R.C.S. Bastia 890109127

Aux termes de la décision de l'associé unique du 1er juillet 2025, il résulte que le capital a été augmenté de 177.000,00 euros, pour être porté à 180.000,00 euros, par incorporation de réserves. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention : « Le capital social est fixé à la somme de trois mille euros [3.000 euros] ».

Nouvelle mention : « Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt mille euros (180.000 euros) ».

Le Gérant,

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 24

EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS MENGHI

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 160.000 euros
Siège de liquidation :
101, Strada Grotta Murata
402, Route A Traversa - Erbalunga
20222 Brando-R.C.S. Bastia 323550699

AVIS DE PUBLICITE

Par décision en date du 20 juillet 2025, l'assemblée générale, statuant au vu du rapport du Liquidateur a :

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 30 juin 2025 ;

- donné quitus au Liquidateur Monsieur Guillaume MENGHI, demeurant au 101, Strada GROTTA MURATA, 402, route A TRAVERSA à ERBALUNGA [20222] et l'a déchargé de son mandat ;

- décidé la répartition du produit net et de la liquidation ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 25

SUD MOTEUR

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
En liquidation
Au capital de 150.000 euros
Siège social et de liquidation :
Lieu-dit Vignola, 20137 Porto-Vecchio
502 922 453 RCS Ajaccio

Suivant décision du 01/08/2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 01/08/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Patrick, André COLOMBIER, demeurant Route de Muratello, 20137 PORTO-VECCHIO, Gérant Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Vignola, 20137 PORTO-VECCHIO, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

N° 26

DA SILVA FARIA CONSTRUCTIONS

SARL au capital de 2.000 €
Siège : Rue Elie Exiga, 20090 Ajaccio
509 000 097 RCS d'Ajaccio

Par décision de l'AGO du 10/07/2025, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. DA SILVA SOARES José Anibal, Rue Elie EXIGA, Bât B2, 20090 AJACCIO, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 10/07/2025. Radiation au RCS d'Ajaccio.

SCAGLIONI

SARL en Liquidation
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 14, Rue Forcioli Conti
20000 Ajaccio
833 812 845 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2024 à 16h au 14, Rue Forcioli Conti, 20000 AJACCIO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Romain SUBRINI, demeurant 14, Rue Forcioli Conti, 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 28

SCAGLIONI

SARL en Liquidation
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 14, Rue Forcioli Conti
20000 Ajaccio
833 812 845 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2024 à 10h a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Romain SUBRINI, demeurant 14, Rue Forcioli Conti, 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 14, Rue Forcioli Conti, 20000 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 29

2B ELEC

SARL en liquidation
Au capital de 2.000 euros
Siège social : Résidence Villa Estella
Route Impériale, 20620 Biguglia
792.749.038 RCS Bastia

Lors de l'AGO du 31/07/2025, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Eric BARIANI, Résidence Villa Estella, Route Impériale, 20620 BIGUGLIA et déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.
RCS Bastia.

AVIS

L'Assemblée générale ordinaire du 31 Décembre 2022 de la SAS MC CO2 NET au capital de 200 euros dont le siège social est sis Route de Saint Antoine - Arena Suprana - 20215 VENZOLASCA et immatriculée au RCS BASTIA sous le n° Siren 884 984 972, a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation conventionnelle avec effet du 31 Décembre 2022, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Cédric VIGILENTI demeurant Route de Saint Antoine - Arena Suprana - 20215 VENZOLASCA et fixé le siège de la liquidation Route de Saint-Antoine - Arena Suprana - 20215 Venzolasca.

AVIS DE CESSION FDS DE COMMERCE

N° 31

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 30 juillet 2025 à Bastia. La société EURL SOCIETE INSULAIRE DE NETTOYAGE ET DE PLURI-ENTRETIEN [S.I.N.E.P.E], EURL au capital de 7622.45€, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 339 155 228, dont le siège social est Rue du Port, 25, rue Luce de Casabianca, 20200 BASTIA. Représentée par Monsieur VIVARELLI Andria Ghjuvanni, en sa qualité de Gérant. A CÉDÉ À : La société SARL LAVERIE SANTONI, SARL au capital de 1000 €, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 945 342 954, dont le siège social est sis Les Hauts de Biguglia 1, Lot 3, 20620 BIGUGLIA. Représentée par Monsieur Dominique SANTONI, en sa qualité de Gérant. UN FONDS DE COMMERCE de "Laverie automatique" sous l'enseigne "LE LAVOIR DU PORT", situé Rue du port - 25, rue Luce de Casabianca - 20200 BASTIA, identifié sous le numéro SIRET 339 155 228. Désignation des éléments cédés : L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés ; le matériel, le mobilier commercial et l'outillage servant à l'exploitation du fonds ; le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux dans lesquels le fonds est exploité. Prix de cession : Vingt-cinq mille euros (25.000 €).

Date d'entrée en jouissance : 30 juillet 2025.

Oppositions : Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds cédé pour la validité et, pour la correspondance, au Cabinet de Maître Emilie SAURA-ANTONIOTTI, Avocat, sis 17, rue César Campinchi, 20200 BASTIA.

Pour avis et insertion.

POURSUITE ACTIVITE SOCIALE

N° 32

JMMZ

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lot Le Hameau du Soleil
Allée des Hirondelles, LD Tintoraghju
953 464 013 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La Présidence,

N° 33

Maître Marie-Laure BATESTI
Agissant pour la SELARLU BENARD BATESTI AVOCAT
Membre de l'AARPI ARNA Avocat Conseil
 Diamant II - 8, Place de Gaulle - 20000 AJACCIO
 Tel : 04.95.32.86.00 - ml.battesti@arna-avocat.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - EN UN SEUL LOT
AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO - 4, Bd Masseria - 20000 AJACCIO

ADJUDICATION MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025 A 9 HEURES

En UN LOT les biens ci-désignés :

Sur la commune d'AJACCIO [Corse du Sud], cadastré section BO numéro 412, lot numéro 511 pour une contenance de 1ha 6a 41ca sis Résidence des Cannes, Bâtiment B, lieu-dit "Les Cannes", consistant en un appartement de type F1 au 7ème étage en face sur le palier d'une superficie de 26,54 m², comprenant un studio, une kitchenette, une salle de bain, un water-closet et un balcon de 2 mètres carrés environ et les 27/10.000èmes des parties communes générales.

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé auprès du Greffe du Juge de l'exécution immobilier du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

A LA REQUETE DE : Syndicat des copropriétaires de la résidence LES CANNES E-F-G, sise à AJACCIO [20090], pris en la personne de son Syndic en exercice, la SAS SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n°321 760 407 ayant son siège social 6, Rue Général FIORELLA, 20000 AJACCIO, représentée par son Président en exercice domicilié en cette qualité audit siège **Ayant pour Avocat :** Marie-Laure BATESTI Avocat au Barreau d'AJACCIO agissant pour la SELARLU BENARD BATESTI AVOCAT membre de l'AARPI ARNA Avocat Conseil - Diamant II - 8, place de Gaulle - 20000 AJACCIO - mail : ml.battesti@arna-avocat.fr - Tel : 04 95 32 86 00.

Description des biens : Le bien est composé d'un séjour, une kitchenette, une salle de bain, un water-closet et un balcon de 2 mètres carrés environ et les 27/10.000èmes des parties communes générales ; Il a fait l'objet d'un procès-verbal de description établi par Maître Marie-Françoise MATTEI, Commissaire de Justice à AJACCIO dressé le 21.11.2024.

Occupation : L'appartement est occupé par 2 personnes qui déclarent être locataires depuis 4 ans sans posséder de contrat de location ; le procès-verbal de description établi par Me MATTEI est entièrement annexé au cahier des conditions de vente, il y lieu de le consulter pour en connaître la teneur.

Mise à prix : 20.000 Euros

Une visite des lieux est prévue sur place le 4 septembre 2025 de 10H00 à 11H00 par Maître Marie-Françoise MATTEI Commissaire de Justice à AJACCIO - 6, Rue Sergent Casalonga - Tel : 04 95 10 96 00.

ETANT PRECISE : Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'AJACCIO avec remise préalable à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10% du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Que les renseignements complémentaires et le cahier des conditions de vente peuvent être consultés auprès du Greffe du Juge de l'exécution immobilier du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO ou au Cabinet de Maître Marie-Laure BATESTI - AARPI ARNA - Tel : 04 95 32 86 00.

N° 36

AARPI MCM AVOCATS
SELARL Antoine MERIDJEN

13, Avenue du Maréchal Sebastiani - 20200 BASTIA
 Tél : 04.95.31.35.63 - Email : antoine.meridjen@mcm-avocats.fr

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques d'un lot de l'immeuble suivant :

LOT N°1 :

DANS LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE, SUR LA COMMUNE DE BASTIA, 8, RUE SAINT-JOSEPH, SUR LA PARCELLE REFERENCÉE AU CADASTRE section AO numero DE PLAN 352 :

DANS UN ENSEMBLE IMMOBILIER, LE LOT DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION SUIVANT :

LE LOT NUMERO 1 LIBRE DE TOUTE OCCUPATION CORRESPONDANT A UN LOCAL SITUE AU REZ-DE-CHAUSSEE COTE DROIT, D'UNE SUPERFICIE EN LOI CARREZ DE 32,91 M²

MISE A PRIX DE 20.000 EUROS

LE JEUDI 2 OCTOBRE 2025 à 10H00 HEURES

A l'audience des criées du Tribunal judiciaire de BASTIA

Au palais de Justice de ladite ville, Rond-Point De Moro Giafferri

Poursuites et diligences du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble 8, rue Saint-Joseph à BASTIA, représenté par son syndic en exercice la SAS SYNDICAP IMMOBILIER, Société par actions simplifiée immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 903 883 627, dont le siège social est 33, Rue César Campinchi - 20200 BASTIA, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice, domicilié en cette qualité audit siège.

Pour lequel domicile est élu au cabinet de la SELARL ANTOINE MERIDJEN, agissant et représentée par Maître Antoine MERIDJEN, Avocat au Barreau de BASTIA, domicilié au 13, Avenue Maréchal SEBASTIANI, à BASTIA [20200] - [Tél : 04.95.31.35.63 - Email : antoine.meridjen@mcm-avocats.fr].

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de BASTIA, ou au cabinet de l'avocat du poursuivant. Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du tribunal judiciaire de BASTIA, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Les visites sur place s'effectueront par la SCP MICHEL FILIPPI, JACQUES EDOUARD CATTANEO, PHILIPPE DE CASTELLI et SEBASTIEN FILIPPI, commissaires de justice associés à BASTIA, le jeudi 11 septembre 2025 de 14h30 à 15h30.

N° 37



AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
 22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.
 Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
 Courriel : commande.publique@isula.corsica
 Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Achat de pièces détachées d'origine (ou équivalent) nécessaires à la réparation et prestations de maintenance des engins de marque AM-MANN (2 lots) pour la Collectivité de Corse

Numéro de référence : 2025-IDGM-0166

Date limite de remise des offres : 10 septembre 2025 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/08/2025.

N° 34



AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
 22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.
 Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
 Courriel : commande.publique@isula.corsica
 Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Assistance à maîtrise d'ouvrage muséographique, pour la Collectivité de Corse, dans le cadre de la redéfinition des galeries permanentes du musée de la Corse [Corti].

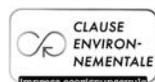
Numéro de référence : 2025-8DP-0187

Date limite de remise des candidatures : 09/09/2025 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/07/2025.

N° 35



AVIS D'INFORMATION



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
 22, Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.
 Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
 Courriel : commande.publique@isula.corsica
 Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Travaux de confortement du pont de Cerasa - Commune de VICO - RD 70 - PR 3+605

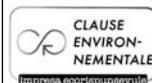
Numéro de référence : 2025-3DIP-0099

Date limite de remise des offres : 15 septembre 2025 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 1er août 2025.

N° 38



AVIS D'INFORMATION



RECTIFICATIF

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
 22 Cours Grandval, BP 215
 20187 AIACCIU CEDEX 1.
 Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.
 Courriel : commande.publique@isula.corsica
 Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du Marché : Fourniture et livraison de repas préparés en faveur des enfants accueillis au sein de la crèche Laetitia de la Collectivité de Corse (2 lots)

Numéro de référence : 2025-2SGS-0168

Date limite de remise des offres :

Au lieu de : Mardi 12 août 2025 à 12h00

Lire : lundi 25 août 2025 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/08/2025.

ICN - ANNONCES LEGALES
www.icn.corsica

AARPI ARNA Avocat Conseil

6, Bd Paoli - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.32.86.00

ml.battesti@arna-avocat.fr**Maître Marie-Laure BATESTI****Agissant pour la SELARLU BENARD BATESTI AVOCAT****Maître Jacques VACCAREZZA****Agissant pour la SELARLU VACCAREZZA AVOCAT****VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - EN UN SEUL LOT**
AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA - Rond-Point De Moro Giafferi - 20200**ADJUDICATION JEUDI 2 OCTOBRE 2025 A 10 HEURES**Sur la commune de FURIANI (20600) les biens ci-désignés :

Dans l'ensemble immobilier LE BASTIO II - route du Village, les biens cadastrés Section B 2603 lots numéros 84 et 60 à savoir : Un appartement de type F3, situé au 3ème étage du Bâtiment 2, côté Nord Ouest, d'une superficie de 77 m², comprenant un hall, un séjour, une cuisine, dégagement, une salle de bains, un WC, deux chambres et deux terrasses de 30,40 m² et 24,70 m² et les cent vingt-huit dix millièmes de la propriété du sol et des parties communes de l'ensemble immobilier (128/10000) et les soixante-dix millièmes (70/1000).

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé auprès du Greffe du Juge de l'exécution immobilier du Tribunal Judiciaire de BASTIA.

A LA REQUETE DE : Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier LE BASTIO II, sis IMMEUBLE LE BASTIO II - ROUTE DU VILLAGE - 20600 FURIANI pris en la personne de son syndic en exercice, la SAS IMMO DE CORSE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 412 004 798, ayant son siège social sis Les Jardins de Bodiccione - Boulevard Louis CAMPI - Bâtiment C - 20090 AJACCIO représenté par son représentant légal en exercice domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat plaidant : Maître Marie-Laure BATESTI Avocat au Barreau d'AJaccio agissant pour la SELARLU BENARD BATESTI AVOCAT membre de l'AARPI ARNA - Diamant II - 8, place de Gaulle - 20000 AJACCIO - Tél : 04 95 32 86 00 - Mail : ml.battesti@arna-avocat.fr

Ayant pour Avocat postulant : Maître Jacques VACCAREZZA Avocat au Barreau de Bastia agissant pour la SELARLU VACCAREZZA AVOCAT membre de l'AARPI ARNA - 6, Bd Paoli - 20200 BASTIA - Tel : 04 95 32 86 00.

Description des biens : Le bien est d'une superficie de 77 m² composé d'un hall, un séjour, une cuisine, dégagement, une salle de bains, un WC, deux chambres et deux terrasses de 30,40 m², et 24,70 m² ; il a fait l'objet d'un procès-verbal de description établi par la SCP MICHEL FILIPPI-JACQUES EDOUARD CATTANEO-PHILIPPE DE CASTELLI-SEBASTIEN FILIPPI, Commissaire de Justice à BASTIA dressé le 25.09.2024.

Occupation : Il est indiqué au procès-verbal descriptif que le bien est inoccupé ; le procès-verbal de description est entièrement annexé au cahier des conditions de vente, il y lieu de le consulter pour en connaître la teneur.

Mise à prix : 25.000 Euros.

Une visite des lieux est prévue sur place le 16 SEPTEMBRE 2025 de 14H30 à 15H30 par Maître FILIPPI Commissaire de justice 4, Rue Miot - 20200 BASTIA (HAUTE-CORSE) - Tel : 04 95 31 53 31.

ETANT PRECISE : Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de BASTIA avec remise préalable à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10% du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €. Que les renseignements complémentaires et le cahier des conditions de vente peuvent être consultés auprès du Greffe du Juge de l'exécution immobilier du Tribunal Judiciaire de BASTIA ou au Cabinet de l'AARPI ARNA Avocat Conseil - 6, Bd PAOLI - 20200 BASTIA.

DERNIERES MINUTES

N° 40

DIAMANT ET CIE

Société en Nom Collectif

Au capital de 7622,45 euros

Siège social :

2, boulevard Madame Mère - BP 813

20192 Ajaccio Cedex 4

324 005 552 RCS Ajaccio

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO, du 17 juin 2025 la société MEDITERRANEENNE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS, associé en nom, a cédé à la société DOMAINE DE LA CONFINA, une part sociale qu'elle détenait dans la société ci-dessus désignée.

L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence. Cette cession de parts entraîne les modifications suivantes par rapport à l'avis antérieurement publié :

Associés en nom :

* Ancienne mention : .../...

La société MEDITERRANEENNE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS, Société par actions simplifiée au capital de 557.541,25 euros, dont le siège social est situé 2, Boulevard Madame MERE - BP 813 - 20192 AJACCIO CEDEX 4.

* Nouvelle mention :

La société DOMAINE DE LA CONFINA, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 41.900 euros, dont le siège social est situé 2, BD MADAME MERE - 20000 AJACCIO.

La société MEDITERRANEENNE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS, Société par actions simplifiée au capital de 557.541,25 euros, dont le siège social est situé 2, Boulevard Madame MERE - BP 813 - 20192 AJACCIO CEDEX 4.

Pour avis, la gérance.

N° 41

AVIS

Madame BARRIERE Eloise née le 27/02/2002 à 33600 PESSAC demeurant 79, rue Abbé François Casta, 20000 AJACCIO agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de GUIDI.

AVIS

Suivant acte sous seing privé en date à CORBARA du 30 juin 2025, enregistré au Service des Impôts de BASTIA le 3 juillet 2025, bordereau 2B04P31 2025 A 00947,

Monsieur Cédric SPESSIVTZEFF, demeurant Entrée du Village, lieu-dit I Campi, 20220 AREGNO,

A CEDE : à la société ATELIER DU METAL 2B, SASU au capital de 5000 euros, dont le siège social est Zone artisanale du Prato, 20256 CORBARA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 943 607 358, représentée par Monsieur Cédric SPESSIVTZEFF Président, un fonds de commerce de Travaux de fabrication, création, pose montage d'objet de serrurerie, métallerie et ferronnerie, tous travaux de menuiserie métallique tel que la fabrication et pose notamment e garde corps, escaliers, portail, mobilier, étude conception et fabrication et pose d'éléments métalliques, restauration d'ouvrages métalliques, achat et vente de matières premières et marchandises en lien avec cet objet social, fournitures et pose de menuiserie intérieures et extérieures, sis et exploité zone artisanale du prato, 20256 CORBARA, moyennant le prix de 170.000 euros.

La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er juillet 2025.

L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au domicile de Monsieur Cédric SPESSIVTZEFF lieu-dit I Campi, entrée du village, 20220 Aregno.

Pour avis,

**DEPOSEZ vos annonces :**al-informateurcorse@orange.fr

N° 43

CORSE SUD HABITAT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 9000 euros

Siège social : Lieu-dit Colizzola

20117 Eccica-Suarella

838 075 430 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

La présidence,

PETIT LARGE

SARL au capital de 1.400 €

Siège social : ZAC de Campo Vallone

Lot N° 5 - 20620 Biguglia

R.C.S. Bastia 930 474 127

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 10/03/2025 : Monsieur Jean-Paul VILLA demeurant Lustincone, 20270 ALERIA a été nommé Gérant de la société PETIT LARGE, dénommée en tête des présentes, à compter du 03/03/2025, en remplacement de Monsieur Philippe USCIATI, sans limitation de durée. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au GTC de Bastia.

Pour avis, La gérance.



Monsieur Miot
BOUTIQUE HÔTEL • BASTIA CENTRE

2 RUE MIOT - 20200 BASTIA

Reservez sur : WWW.MONSIEURMIOT.COM

[f](https://www.facebook.com/hotelmionsieurmiotbastia) [i](https://www.instagram.com/hotelmionsieurmiotbastia) [t](https://www.tiktok.com/hotelmionsieurmiotbastia) /HOTELMONSIEURMIOTBASTIA

**Corséa Nettoyage****ANNONCES LÉGALES**

Nous traitons les annonces jusqu'au

mardi 16 heures pour une parution le

samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I Erbajolo

BASTIA 20600



Rejoignez-nous sur **facebook**

Déposez vos annonces par mail : al-informateurcorse@orange.fr

Recevez votre attestation de parution en quelques minutes ! 04 95 32 89 92

ICN Informateur Corse Nouvelle
14 K J'aime · 14 K followers

<https://www.facebook.com/ICN.informateur.Corse.Nouvelle>

PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE

24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN RENDEZ-VOUS SUR **ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES**

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes réglementaires en vigueur et n'est pas négociable



BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à
ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Ci-joint mon règlement par

CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN CARTE BANCAIRE
N°

Expire fin Clé

*les 3 derniers chiffres au dos
de votre carte bancaire*

Date et signature obligatoires



Les chiffres de la semaine

24 990

personnes en moyenne, n'étant ni en attente d'orientation ni en parcours social (demandeurs d'emploi de catégories A, B, C, D, E) étaient inscrites à France Travail au 2^e trimestre 2025, en Corse. Depuis janvier 2025, dans le cadre de la loi pour le plein emploi, jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales, personnes en situation de handicap suivies par Cap'Emploi et demandeurs ou bénéficiaires du RSA, sont systématiquement inscrits à France Travail et deux nouvelles catégories, F et G ont été créées. Les règles d'actualisation ont par ailleurs été modifiées ce qui, indique France Travail, a eu un impact à la baisse sur le nombre d'inscrits en catégorie A, et à la hausse sur les effectifs en catégories B et C et sur les sorties des catégories A, B, C. 484 personnes étaient inscrites en catégorie F et 3391 en catégorie G dans la région au 2^e trimestre 2025.

528 124

passagers ont transité par les ports de Corse entre le 1^{er} et le 30 juin 2025, contre 490 418 à la même période en 2024. Soit une hausse du trafic passagers de 7,69 %. En cumul, depuis le 1^{er} janvier 2025, on a dénombré 1 456 371 passagers, soit une augmentation de 2,38 % par rapport au cumul des six premiers mois de 2024. En juin 2025, le nombre de croisiéristes accusait un net recul (-17,65 %) par rapport à juin 2024, toutefois si on considère les cumuls sur les six premiers mois, 2025 affiche une hausse de 15,88 %.

3,1%

d'augmentation médiane des salaires attribuée en 2025 par les entreprises françaises, selon l'enquête Salary Budget Plannings. Un taux en retrait par rapport à l'augmentation médiane des salaires attribuée en 2024 (3,8 %). Principales raisons de ce ralentissement citées par les entreprises, des résultats financiers inférieurs aux attentes (42 %) et des politiques de maîtrise des coûts (31 %).

Patrimoine rural Mobilisation pour le canal de l'Ajara



Photo DR via Fondation du Patrimoine

La commune de Bastelica porte un projet de restauration pour le canal de l'Ajara, ouvrage d'art rural mis en service en 1875, grâce à l'engagement collectif de 26 propriétaires qui cédèrent du foncier pour les besoins de sa construction, permettant ainsi d'acheminer l'eau captée depuis la cascade de l'Ortola jusqu'au cœur du village, 390 mètres plus bas. Via un réseau de vannes, ce canal long de 3 600 mètres a permis d'alimenter en eau terres agricoles, fontaines et abreuvoirs. Ce système ingénieux répondait aux besoins vitaux des habitants et des bêtes en période de sécheresse. Mais ce canal, qui borde un sentier de randonnée fréquenté, est aujourd'hui très endommagé par des infiltrations, des éboulements ou l'érosion et il ne fonctionne désormais plus que partiellement. Soutenu par des associations locales, des professionnels du patrimoine et des acteurs de l'insertion, le projet de la municipalité de Bastelica prévoit la remise en place des pierres taillées, la réfection de l'étanchéité, la sécurisation du sentier touristique et la restauration d'un escalier remarquable en pierres de taille, avec la mise en place de chantiers participatifs, visites guidées, ateliers scolaires et événements. À terme, un sentier patrimonial jalonné de panneaux explicatifs permettra à tous – locaux, scolaires, touristes – de redécouvrir ce patrimoine unique. Afin de financer cette restauration, une collecte de dons est ouverte sur le site de la Fondation du patrimoine. ■ AN

Savoir+ : www.fondation-patrimoine.org/les-projets/canal-de-lajara-a-bastelica/102655

Dermatose nodulaire contagieuse Une nécessaire prévention

Le 9 juillet dernier, un communiqué de la préfecture de Corse appelait à la vigilance dans les élevages bovins, en raison de la confirmation de foyers de dermatose nodulaire contagieuse (DNC) en Sardaigne, Lombardie et Savoie. Cette maladie transmise entre animaux via les insectes piqueurs se traduit chez les bovins contaminés par une fièvre élevée, des nodules sur la peau et les muqueuses internes, une baisse de la production laitière, une perte de poids, de l'infertilité et parfois la mort. Elle n'est pas transmissible à l'humain, ni par contact avec les animaux malades, ni par la consommation de produits issus de ces animaux. Son taux de mortalité est plutôt faible. Mais en l'absence de traitement curatif spécifique, la réglementation européenne impose l'abattage total des troupeaux contaminés, au motif notamment que la DNC, très contagieuse, peut avoir un impact économique important pour les éleveurs. Argument qui convainc peu ceux qui sont contraints d'abattre leur cheptel, y compris les bêtes non malades. Des voix se sont élevées. En Savoie, mais aussi en Sardaigne où des éleveurs ont saisi le tribunal administratif pour obtenir que leurs bovins non touchés soient épargnés. Si leur requête a été rejetée, un décret a suspendu temporairement les abattages et le 21 juillet, la Région sarde a annoncé la mise à disposition de 300 000 doses de vaccin pour lancer une campagne dans toute l'île. En France les doses commandées concernent la totalité des bovins autour des foyers de contamination. La Corse, pour l'heure, semble épargnée. Mais faut-il attendre que le mal soit là pour tenter de le prévenir ? C'est le fond de la question posée, dans un communiqué du 5 août, par le PNC qui réclame « une réaction et des mesures immédiates de la part de l'État et des institutions corses, se traduisant dès à présent par la mise en place d'une campagne de vaccination massive et généralisée ». ■ AN



EXPOSITION

Jean-Paul Marcheschi

Originaire de Bastia, le peintre et sculpteur Jean-Paul Marcheschi vit et travaille à Paris. Formé à l'École des arts décoratifs de Nice et à l'Institut d'art et d'archéologie de Paris, il a abandonné toile et pinceaux pour développer son propre media artistique. Son travail de création débute avec des feuilles perforées tout ce qu'il y a de plus ordinaires, de celles qu'on utilise pour garnir un classeur. Il y couche pêle-mêle phrases, mots, noms propres, citations, réflexions et dessins tracés à l'encre ou à la mine noire. Elles s'accumulent, jusqu'au moment où il les organise pour réaliser un ensemble et créer des œuvres en grand format en les soumettant à l'épreuve du feu, au moyen de torches, flambeaux et bougies, y déposant des fumées qui tantôt effacent les écritures, tantôt les laissent nettement lisibles, selon la densité des marques de suie. Parfois, de la cire se dépose sur le papier, parfois la flamme en perce la surface. Également auteur d'ouvrages consacrés à des peintres tels que Goya, Pontormo, Piero della Francesca ou Ribera, Jean-Paul Marcheschi expose volontiers dans des lieux singuliers -abbayes, maisons, églises désaffectées, station de métro, cave de vigneron, abattoir. En 2020, trois de ses œuvres, inspirées de *La Divine Comédie* de Dante, sont entrées dans les collections permanentes du Musée Rodin à Paris. Son travail est au centre d'un parcours intitulé *Ombres et lumières en Méditerranée* qui se déploie sur plusieurs sites, dévoilant les différentes facettes de son œuvre. Entrée libre.

Jusqu'au 30 octobre 2025. Église l'Immaculée Conception, Figari; 📞 04 95 71 00 23.

Bastion de France et Espace Jean-Paul de Rocca-Serra, Porto-Vecchio; 📞 04 95 23 35 89

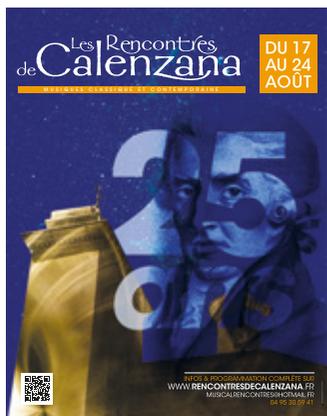


MUSIQUE

U Cantu di i canti

Les traditions juives et chrétiennes attribuent la paternité du *Cantique des cantiques* au roi Salomon (970 à 931 av. JC). Au delà des nombreuses interprétations religieuses et philosophiques auxquelles il a donné et continue de donner lieu, ce poème qui constitue un chef d'œuvre de la littérature universelle est un échange amoureux. Auteure, compositrice, interprète mais aussi comédienne, Patrizia Gattaceca s'est inspirée de ce texte pour aller aux origines de la civilisation méditerranéenne, interrogeant le lien entre le poème et le chant. Outre la version française, traduite de l'hébreu par Madeleine Lipszyc, elle s'est appuyée, pour l'écriture de ses textes, sur des traductions en italien, espagnol et anglais du *Cantique des cantiques*, en s'attachant à faire de cet album un hymne à la dignité et à l'égalité de la femme et de l'homme. Les musiques ont été composées avec Jean-Bernard Rongiconi, qui signe également les arrangements. L'album propose deux versions: l'une orchestrée [guitares, guitare basse, batterie, percussions, vielle à roue, piano, claviers] dans laquelle la chanteuse prête tour à tour sa voix au bien-aimé [roi ou berger], à la jeune Sulamite, au chœur des filles de Jérusalem et à celui des sentinelles; l'autre, épurée, pour piano et voix, est un dialogue intime entre le poème et la musique. C'est cette dernière version, avec la pianiste Marina Luciani, qui est présentée à l'occasion de ce concert. Entrée libre.

Le 10 août 2025, 19h. Église de Penta Acquattella



Rencontres de Calenzana

Né voilà 25 ans, ce festival s'est imposé comme un point d'ancrage exceptionnel dans le paysage musical insulaire et international, en proposant une expérience musicale inédite, au cœur de sites naturels et de lieux emblématiques du patrimoine bâti de la Balagne: jardins, églises, aires de battage du blé, place de village. Les grands noms de la musique classique et les musiciens issus de la jeune génération les plus prometteurs s'y produisent. Pour autant, l'atmosphère reste quasi familiale et cet événement s'adresse résolument à tous, néophytes comme mélomanes. Cette année marquant les 300 ans de la naissance de Pasquale Paoli, plusieurs concerts et rencontres évoqueront, en filigrane, la figure du «Babbu di a Patria» et cette Europe des Lumières qu'il a traversée, de Londres à Vienne, en passant par Paris ou Naples, de Haendel à Mozart, de Bach aux prémices du romantisme avec Beethoven. La programmation explore aussi les liens entre la Corse et l'Argentine, ou encore l'importance de la danse dans l'œuvre de Ravel. À destination des enfants, un conte musical, *Chouchou au pays de Babar*, avec

le *Children's corner*, ensemble de six petites pièces musicales pour piano composé par Debussy à l'attention de sa fille Claude-Emma, dite Chouchou et *L'histoire Babar le petit éléphant* de Poulenc. Invités de cette édition: Benedetto Lupo, Natalie Dessay, Philippe Cassard, Bijan Chemirani, Simon Tailleur, Vincent Peirani, Paul Lay, Catherine Imbert, Alexandre Martin-Varroy, Julia Knecht, Olivier Cangelosi, le Quatuor l'Esquisse, Éléonore Pancrazi, Antoine Alerini, Patrizia Gattaceca, Marina Luciani, Sandrine Luigi, Emmanuelle Mariini, le groupe L'Avvinta. La majorité des trente concerts proposés sont en libre accès. Dix-neuf villages balanins accueillent ces Rencontres musicales.

Du 17 au 24 août, de Belgodere à Zilia.

📞 04 95 30 59 41 & rencontresdecalezana.fr

Crunaca impisirata

Chronique inquiète

par Elisabeth MILLELIRI

*Dies Iræ...
mais pas
tout de suite*



Déjà le mois d'août. Et avec lui les premiers sujets sur l'allocation de rentrée scolaire - qui y aura droit? sous quelles conditions? quel en sera le montant? Sans oublier bien sûr les débats qui ne sauraient tarder sur l'opportunité d'en finir avec cet assistanat, a fortiori en ces temps où il faut restreindre les dépenses de l'État et rogner à droite à gauche. D'autant que rien ne permet de s'assurer que les sommes octroyées aux parents seront employées comme il se doit. Qui sait si elles ne financeront pas [encore!?!] l'achat d'un téléviseur? C'est à croire que les ménages modestes collectionnent bêtement les écrans plats depuis des années, alors qu'il est peu probable qu'ils fassent partie de ces Français qui occupent un logement qui comporte au moins trois pièces de plus que le nombre nécessaire. Il y aurait ainsi, nous a appris l'Insee en juillet, 7,6 millions de résidences principales qui sont beaucoup trop grandes pour les besoins de leurs occupants, pour la plupart âgés de plus de 60 ans. À cette occasion, les « boomers » ou assimilés en ont encore pris pour leur grade. Quoi qu'il en soit, on n'échappera donc sans doute pas à quelques causeries télévisées à propos de l'allocation de rentrée scolaire et son usage; au cours desquelles certains monopoliseront d'autant plus la parole et avec d'autant plus de virulence ou de mépris mal déguisé qu'ils ne savent rien du sujet, à supposer même qu'ils aient ou aient eu des enfants.

C'est qu'il ne reste plus grand chose des jolies promesses faites au printemps 2020, entre une cure de sébum et les tentatives de faire croître du levain pour le pain. Dans le « monde d'après », les Français tapent sur les Français, et

*Dans le « monde d'après »,
les Français tapent sur les Français,
et plutôt deux fois qu'une.
Et ce n'est sans doute pas fini.*

plutôt deux fois qu'une. Et ce n'est sans doute pas fini.

Il en est cela dit qui rêvent aussi de frapper un grand coup, mais sur la table cette fois, avec l'espoir avoué de la ren-

verser. Il y a quelques jours, le #toutbloquer a fait son apparition sur les réseaux sociaux. Il n'émane visiblement pas d'une organisation syndicale. Si la secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet, a promis à la mi-juillet, que

dès la rentrée le gouvernement Bayrou, trouvera la CGT, « sur son chemin » pour empêcher « les reculs inacceptables » prévus dans le cadre du budget 2026, elle n'a semble-t-il pas réussi à faire naître grand espoir de faire reculer le Premier ministre avec quelques manifestations. Et depuis, de nouvelles pistes pour mettre en œuvre d'autres mesures très impopulaires ont été lancées avec, sur le fond comme dans la forme, de quoi faire grincer des dents. Aussi, certains ont apparemment décidé qu'il leur appartenait de prendre les choses en main et d'entamer [ou du moins essayer] un bras de fer. Un tract a donc commencé à circuler, qui en appelle à « Toutes celles et ceux qui en ont plein le dos » et invite, à compter du 10 septembre, à bloquer le pays. Comment? Par un « boycott total »: ne plus payer, ne plus consommer, ne plus travailler et rester à la maison avec ses enfants. Un « arrêt total, général et illimité ». Selon les auteurs du document, rédigé en bon français, ce qui de nos jours est rare, « On n'a plus rien à perdre mais tout à gagner! » Mais qui au juste est à l'origine de ce tract? Les conjectures vont bon train. On cite Les Essentiels, mouvement qui aspire à « une France souveraine » en prônant notamment le Frexit, la création d'un fonds souverain citoyen ou une relocalisation productive. Sur son site, le mouvement a déclenché un compte à rebours avant le 10 septembre, ce « jour où la France s'arrête », car il faut nous préparer à reprendre le contrôle de notre vie. Il est question aussi d'anciennes figures du mouvement des Gilets jaunes. Quant à ceux qui ont relayé le hashtag ou le tract, on trouve à peu près toutes les sensibilités - à l'exception des Nicolas et Julie qui paient, totalement opposés à toute idée de grève ou de blocage, même pacifique- de l'extrême-droite aux sympathisants de LFI, en passant par des écologistes, des personnes se réclamant apolitiques, sans oublier quelques complotistes. Au mot d'ordre de tout bloquer sont venues s'ajouter les désormais inévitables affiches générées par IA, qui ne sont pas toutes du meilleur goût.

La France s'arrêtera-t-elle vraiment le 10 septembre? Peut-être, mais on ne peut s'empêcher de se demander ce qu'aurait pensé Sun Tzu de cette colère gentiment laissée au frais afin de respecter la trêve estivale. Il ne s'agirait pas de gâcher l'été des membres du gouvernement. ■

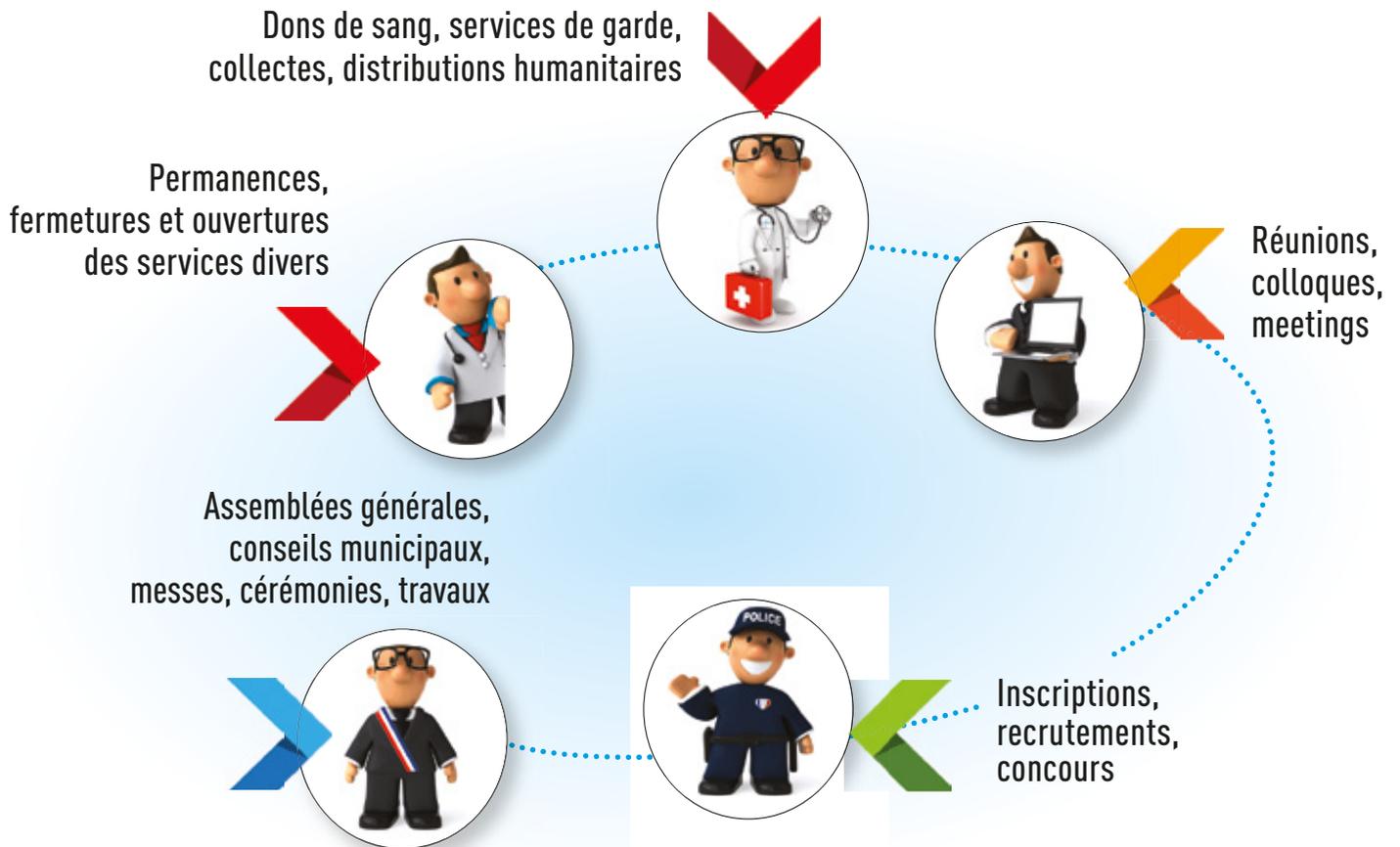
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

